

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 29 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC Val 81 à Valence d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER.

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14

Délégués présents : 13

Voix délibératives : 13

Autres participants :

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, Jean-Michel SIBRA, Jean-Luc CANTALOUBE, Sylvian CALS, Pascal THIERY, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bruno BOUSQUET, Jean-Luc ESPITALIER, Sandrine SANDRAL, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

Titulaires excusés : Jean-Marc BALARAN, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Claude CLERGUE, Didier SOMEN, Patrick CARAYON, Françoise EMERIAUD, Christian PUECH, Jean-Marc CINTAS, Fatima SELAM, Jean-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Serge BOURREL, Bernard TRESSOLS

Suppléants présents sans voix délibérative :

Suppléants excusés :

Autres participants sans voix délibérative : Julien FRAT, Lucie SOUDAY, Julia BOSCARDIN

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 03/12/2025.....	2
2	Vigifoncier - Biens Vacants Sans Maître	2
3	Compte Financier Unique 2025 et affectation du résultat :	3
3.1	Exécution du budget (€)	3
3.2	Résultat de fonctionnement 2025 :	3
3.3	Résultat d'investissement 2025 :	3
4	Budget primitif 2026	3
4.1	Section fonctionnement.....	4
4.1.1	Recettes de fonctionnement 2026	4
4.1.2	Dépenses de fonctionnement	5
4.2	Section investissement	5
4.2.1	Recettes d'investissement	5
4.2.2	Dépenses d'investissement	6
4.3	Budget primitif global 2026.....	6
4.4	Appel à participation des 5 EPCI :	7
5	Objectifs SOL	7
6	Cours d'école	8
7	LEADER.....	8
8	Plan intercommunale de sauvegarde	8
9	Calendrier 2026	9
10	Études unité de granulation	9

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER à 18h00.

Julien Frat, directeur présente Lucie Souday, arrivée le 2 février, sur le poste en remplacement de Osanne Billand. Lucie Souday, nouvelle chargée des missions agricoles et alimentaires au sein du PTAB expose son parcours professionnel à l'ensemble de l'assemblée.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (13 titulaires présents ou représentés par son suppléant) et constaté que le quorum était atteint (13/23).

Monsieur Bernard BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 03/12/2025

Le Président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 03 décembre 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

2 Vigifoncier - Biens Vacants Sans Maître

Julien Frat rappelle les objectifs d'un tel dispositif et présente la mise en place du service et les modalités pour les communautés de communes et les communes dites « individuelles ». Il est proposé de délibérer pour :

- Valider le déploiement du dispositif Vigifoncier et d'autoriser le président à signer la convention avec la SAFER ;
- De valider la démarche « biens vacants sans maitres » dont un marché est engagé ;
- D'établir les conventions avec les différentes communautés de communes pour valider leur participation comme une cotisation exceptionnelle ;
- D'établir une convention spécifique adressée aux communes dites « individuelles pour qu'elles bénéficient des prix dégressifs pour les études Bien Vacant sans Maitre.

Il est également présenté la répartition des dépenses et du financement pour le projet déposé au programme LEADER.

Budget prévisionnel par année								
NATURE DES DEPENSES	2026	2027	2028	TOTAL				
Adhésion Vigifoncier (3CS, CCMAV)	8 085 €	5 870 €	5 870,00 €	19 825,00 €				
Etudes Biens Vacants Sans Maître (44 communes)	66 000,00 €	- €	- €	66 000,00 €				
Prestation Essor Maraîcher	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €				
Stage	- €	4 435,32 €	- €	4 435,32 €				
TOTAL HT	84 085 €	20 305 €	10 870,00 €	115 260 €				
TOTAL TTC	98 902,00 €	21 479,32 €	12 044,00 €	132 425,32 €				
Plan de financement par année								
	Année 1	%	Année 2	%	Année 3	%	Total	%
Financements publics								
LEADER	62 457,67 €	63%	13 564,42 €	63%	7 605,91 €	63%	83 628,00 €	63%
Total financements	62 457,67 €	63%	13 564,42 €	63%	7 605,91 €	63%	83 628,00 €	63%
Autofinancement								
PETR Albigeois	36 444,33 €	37%	7 914,90 €	37%	4 438,09 €	37%	48 797,32 €	37%
Total autofinancement	36 444,33 €	37%	7 914,90 €	37%	4 438,09 €	37%	48 797,32 €	37%
Total	98 902,00 €	100%	21 479,32 €	100%	12 044,00 €	100%	132 425,32 €	100%

Pour rappel, les communes concernées par biens vacants sans maitre sont :

- L'ensemble des 31 communes de la 3CS
- 7 communes de la CCMAV
- 6 communes de la 3CT
- 8 communes individuelles : Valence d'albigeois, Assac, Cadix, Saint Julien de Gaulène, Milhars, Les Cabannes, Saint Marcel Camps et Souel.

Soit 52 communes.

L'assemblée vote à l'unanimité, la mise en place des dispositifs et autorise le Président à signer toutes les conventions et document administratifs à la bonne mise en œuvre du projet.

Julien FRAT attire l'attention sur le volume des études « biens vacants sans maitre » qui sera réalisé et sur l'intérêt d'étudier une démarche collective pour valoriser les résultats de ce travail.

Bruno Bousquet confirme l'intérêt de ces études.

3 Compte Financier Unique 2025

En raison de dysfonctionnements techniques de la plateforme HELIOS, il n'a pas été possible d'établir le CFU car la Trésorerie n'était pas en capacité d'accéder à un compte de gestion. Il est cependant proposé d'analyser le compte administratif 2025 (cf. présentation jointe).

Le Président rappelle que l'exercice étant clôturé et celui-ci reprenant toutes les dépenses présentées et connues, le CFU ne fait pas vraiment l'objet à discussions et l'affectation de résultat ne bloque pas le vote du budget.

Julien Frat souligne juste qu'un vote de budget supplémentaire devra intervenir dès validation du CFU avant juin.

3.1 Exécution du budget (€)

Julien Frat explique que plusieurs aides Leader, pour des actions réalisées en 2024 et 2025, n'ont pas pu être rattachées faute de conventions avec la Région. Il est précisé que ces actions ont d'ores et déjà été sélectionnées par le comité de programmation Leader mais que la Région n'a commencé d'instruire les demandes du programme 2023-2027 que depuis le début de cette année.

Il est proposé de valider un Budget Supplémentaire lors du prochain conseil syndical qui permettra le report des résultats constatés dans le CFU 2025.

Julien Frat présente le compte administratif et ses résultats (cf. présentation jointe)

3.1.1 Résultat de fonctionnement 2025 :

Recettes de fonctionnement :	423 824.58 €
Dépenses de fonctionnement :	505 886.00 €
Résultat de fonctionnement 2025 :	- 82 061.42 €
Excédent 2024 reporté :	318 155.79 €
Excédent global de fonctionnement :	236 094.37 €

3.1.2 Résultat d'investissement 2025 :

Recettes d'investissement :	3 906.44 €
Dépenses d'investissement :	1 942.40 €
Résultat d'investissement 2025 :	1 964.04 €
Excédent 2024 reporté :	25 083.33 €
Excédent global d'investissement :	27 047.37 €

L'exercice fait apparaître un **résultat net provisoire déficitaire de – 80 097.38 €**, qui se traduit par un **excédent total cumulé de 263 141.74 €**.

4 Budget primitif 2026

Conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire du 03 décembre 2025, il sera proposé le budget primitif 2026, suivant :

- En dépenses de fonctionnement :	748 750.00 €
- En recettes de fonctionnement :	748 750 .00 €
- En dépenses d'investissement :	5 676.00 €
- En recettes d'investissement :	5 676.00 €

4.1 Section fonctionnement

4.1.1 Recettes de fonctionnement 2026

Les recettes de fonctionnement 2026 sont estimées à 748 750 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2025	BP 2026
002 : Résultat de fonctionnement reporté (N-1)		- €
70848 : Mise à dispo personnel (SCOT)	10 000,00 €	15 000,00 €
74718 : Autres participations Etat (<i>Fonds Vert + Agence de l'eau + DRAAF</i>)	62 358,00 €	44 036,00 €
7472 : Participation Région	59 850,00 €	79 220,00 €
74758 : Participat° EPCI + Communes + SMBVTA	233 567,00 €	284 453 €
7477 : Participat° Budget communautaire (Leader)	57 695,00 €	173 137,00 €
Sous –TOTAL des recette propres à 2026	423 824,58 €	595 846,00 €
+ Aides LEADER des actions 2024-2025 non conventionnées		152 904,00 €
TOTAL		748 750,00 €

Chap. 74718 : Participations ETAT → 44 036 €

- Aides de la DRAAF pour le poste PAT : 6 000 €
- Aides de la DRAAF à reverser aux Partenaires PAT : 7 360 €
- Aides de la DRAAF pour nos actions spécifiques PAT (ma cuisine engagée, GNC...) : 16 971 €
- Aides de l'AEAG à reverser aux collectivités dans le cadre de Récup'Eau : 6 606 €
- Aides de l'AEAG pour nos actions spécifiques Récup'Eau : 2 300 €
- Aides Fonds Vert pour l'accompagnement Cours d'Ecole : 4 800 €

Chap. 7472 : Participations REGION → 79 220 €

- Aides de la REGION pour le soutien à l'ingénierie territoriale : 53 865 € (Baisse de 10 % / 2025)
- Aides de la REGION + FEDAER pour coopération territoriale : 25 355 €

Chap. 74758 : Participations des EPCI et Communes + SMBVTA → 284 453 €

- Participation des EPCI (3,90 €/hab.) – Pop totale : 59 961 habitants → 233 848 €
- Participations exceptionnelles 3CS, CCMAV, 3CT (Vigifoncier et BVSM) → 32 005 €
- Participation communes isolées à BVSM → 14 400 €
- Participation communes renaturation cours d'école → 1 200€
- Participation SMBVTA pour l'animation Objectif SOL → 3 000 €

Chap 7477 : Participations Leader → 326 041 €

- Animation du Programme 2026 → 73 588 €
- Poste chargé de mission transition → 32 952 €
- Qpilote → 1 920 €
- Financement actions Foncier → 63 297 €
- Actions Récup'Eau → 1 380 €
- Actions 2024 et 2025 → 152 904 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le Président a engagé toutes les démarches nécessaires pour les demandes de financements prévues au budget 2026.

4.1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 748 750 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2025
011 – Charges à caractère général	241 472.00 €
012 – Charges de personnel	380 878.00 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	51 400.00 €
66 – Charges financières	65 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	5 000.00 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	5 000.00 €
Total	748 750.00 €

Chap 011 → dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure :

Charges divers (eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, locations immobilières...)

Les Actions spécifiques prévues en 2026 sont les suivantes :

Détails Opérations spécifiques 2025	Dépenses 2025	Recettes 2025					Auto financement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	Cnes / EPCI	
Dispositif de soutien des eaux de pluie	4 599 €	1 380 €	2 300 €	- €	- €	- €	920 €
Actions PAT 2026	18 371 €	- €	16 971 €	- €	- €	- €	1 400 €
« Stratégie Foncière »	113 302 €	63 297 €	- €	- €	- €	46 405 €	- €
Dispositif renaturation des cours d'école avec le CAUE	6 000 €	- €	4 800 €	- €	- €	1 200 €	- €
TOTAL	142 272 €	64 677 €	24 070 €	- €	- €	47 605 €	15 920 €
		136 352 €					

Chap 012 → Charges de personnel

- Julia BOSCARDIN (Administration/Financier)
- Lucie SOUDAY (Agriculture/Alimentation – 11 mois)
- Emmanuelle SUBSOL (Contractualisation/Urbanisme)
- François HAMARD (Appui aux projets bât et transit° écologique)
- Julien FRAT (Direction/Projet de territoire)
- Antoine BOUTONNE (Chargé de mission transition écologique)
- Justine CHOLLET (Leader – 11 mois)

Chap. 65 → Autres charges de gestion courante comprend :

- Indemnités de fonction des élus (dont une baisse de 10% prévu lors du DOB) + frais de mission et de déplacement + cotisations de retraite
- Le fonds de soutien aux initiatives citoyennes (10 000 €)

4.2 Section investissement

4.2.1 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 5 676 €

CHAPITRE	BP 2026
10 – FCTVA,	676 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	0 €
13 – Subventions d'investissement (LEADER)	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
01 solde d'exécution reporté N-1 (pour mémoire)	€
Total	5 676 €

Les principales recettes d'investissement seront constituées par :

- les amortissements de matériel informatique et mobilier de bureau (5 000 €),
- FCTVA 2024 (676 €)

4.2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 5 676 €

CHAPITRE	BP 2025
16 - Emprunts	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	0 €
204 – Subventions d'équipements versées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	5 676 €
23 – Immobilisations en cours	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
Total	€

Les principales dépenses d'investissement prévues seront :

- le projet d'achat de 2 ordinateurs portables + 2 licences (opération N°15 Matériel informatique et mobilier de bureau)

4.3 Budget primitif global 2026

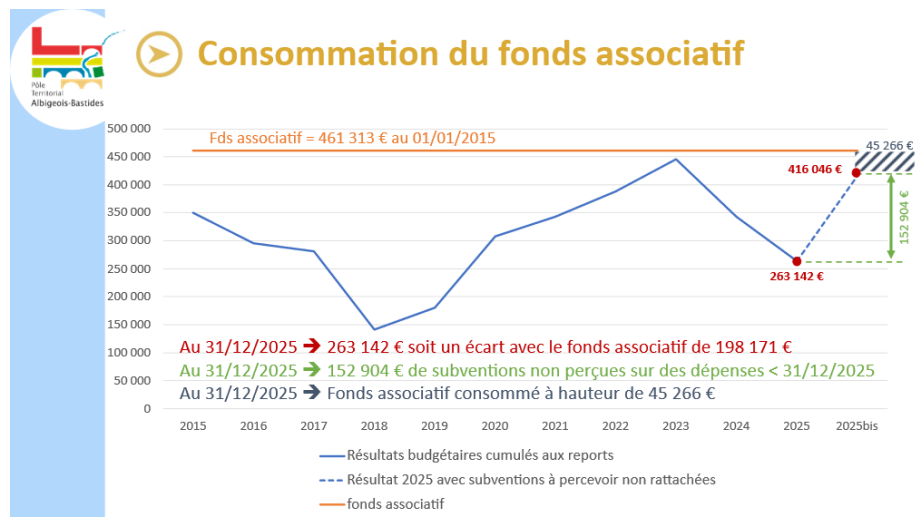
Section de fonctionnement - 2026	
	Avec le report des aides LEADER 2024 – 2025
Recettes (A)	748 750,00 €
Dépenses (B)	748 750,00 €
Résultat de l'exercice C = (A-B)	0 €
Section d'investissement - 2026	
Recettes (A)	5 676,00 €
Dépenses (B)	5 676,00 €
Résultat de l'exercice C = (A-B)	0€
RESULTAT GLOBAL	0 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2026.

Le Président rappelle que le budget peut être voté sans l'affectation de résultat et sera réajustée lors d'un budget supplémentaire.

Il est rappelé l'importance de bénéficier du fonds associative qui avait été transférée au syndicat mixte à sa création pour palier notamment tous les délais de paiement de Leader.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de ce fonds de roulement au fil des années.



Appel à participation des 5 EPCI :

Suite au vote du budget primitif 2026 et suite aux décisions de participations exceptionnelles de certaines communautés de communes pour le déploiement de certains services , le projet de budget a été établi selon la clé de répartition des participations suivante :

	Population totale INSEE 2023	Participation 3.90 €/hab.	Participation à Vigifoncier	Participation à BVSM	TOTAL
CC des Monts d'Alban et du Villefrancois	6459	25 190,10 €	1 068,00 €	4 536,00 €	30 794,10 €
CC Centre Tarn	11520	44 928,00 €	- €	3 888,00 €	48 816,00 €
CC Cordais et Causse	5559	21 680,10 €	- €	- €	21 680,10 €
CC du Carmausin - Ségala	30752	119 932,80 €	2 425,00 €	20 088,00 €	142 445,80 €
CC Val 81	5671	22 116,90 €	- €	- €	22 116,90 €
TOTAL :	59961	233 847,90 €	3 493,00 €	28 512,00 €	265 852,90 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les montants de participation et autorise le Président à effectuer l'appel à participation des EPCI membres.

5 Objectifs SOL

Julien FRAT rappelle les éléments du projet d'Objectifs Sol porté par le Syndicat Mixte de Bassin Versant Tarn Aval (SMBVTA). Le Pôle Territorial qui a été associé à plusieurs travaux sur la maturation de ce projet et convié à rejoindre le consortium de réalisation. Le projet Objectif SOL propose de s'appuyer sur l'animation territoriale du Pole pour contribuer à l'animation du dispositif et à la mobilisation des agriculteurs à hauteur de 43 jours maximum (financés à 80 %), sur la durée totale du programme (2026-2030).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'accord de consortium et autorise le président à signer l'accord et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

6 Cours d'école

Julien FRAT informe les membres du conseil de l'obtention d'une aide Fonds Vert de 9600 € pour le financement de 12 accompagnements CAUE sur des projets de renaturation des cours d'Ecole.

Le Président souligne que le dispositif est une pré-étude et cela est un vrai plus pour le territoire. C'est une belle opportunité pour bénéficier d'une première esquisse et l'organisation d'échanges avec toutes les parties prenantes. Il propose de communiquer auprès des communes dès à présent.

Une convention sera établie avec le CAUE ainsi qu'avec les communes bénéficiaires pour définir les modalités de réalisation de ces études et les modalités financières pour bénéficier de cette aide de 80% permise par cette aide fonds vert.

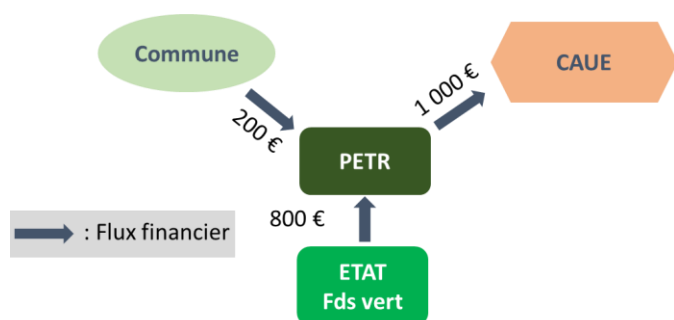
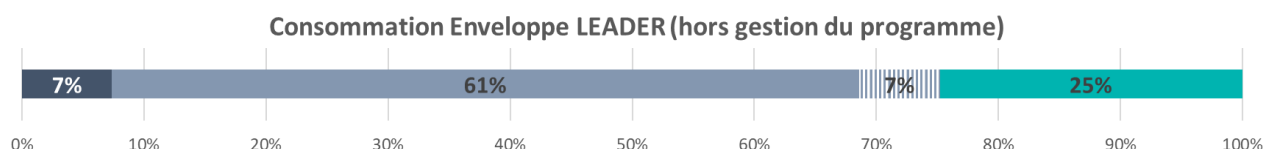


Schéma d'organisation de l'action « Renaturation des cours d'école »

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

7 LEADER

Julien FRAT rappelle l'état de consommation de l'enveloppe du programme Leader



Julien Frat annonce le départ de Justine Chollet pour un nouveau poste dans les Hautes Pyrénées. La publication d'une offre a été réalisée sur la base de l'existant (poste permanent de catégorie A au grade d'Attaché).

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la poursuite du programme Leader lors des prochains programmes des fonds européens, plusieurs inquiétudes sont posées quant à la pertinence de maintenir un poste permanent pour la gestion de ce programme.

Aussi il est proposé de maintenir vacant le poste permanent et d'ouvrir un poste sous la forme d'un contrat de projet pour l'animation du programme Leader jusqu'à sa fin prévisionnel fixé au 31/12/2028

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise de ce contrat de projet Leader.

8 Plan intercommunale de sauvegarde

Julien FRAT l'échéance du 26 novembre 2026 ou toutes les EPCI devront avoir réalisé un Plan Intercommunal de Sauvegarder. A ce jour, seule la Communauté de communes Centre Tarn a engagé une démarche qui n'a pas pour le moment abouti à ce PICS.

Jean-Luc Espitalier souligne que c'est une obligation et qu'il vaut mieux aux vues des enjeux climatiques et de l'évolution des contraintes sur le terrain, faire valoir d'avoir lancé une telle démarche.

Il propose qu'une réflexion commune soit engagée avec un appui du Pole Territorial pour coordonner les différentes démarches.

Julien FRAT souhaite interroger les DG de chacune des intercos afin de mesurer la capacité technique à lancer cette action car ces démarches devront nécessiter du temps agent.

9 Calendrier 2026

Il est proposé de bloquer la date du 05/05/2026 pour l'installation du Syndicat Mixte du Pole Territorial Albigeois et Bastides

Jean-Luc Espitalier suggère la parité dans le choix des délégués puisque celle-ci s'impose aux échelles communales et intercommunales.

Julien FRAT propose que le Bilan d'activité 2025 et le bilan de mandat, en cours de réalisation, soient transmis à l'ensemble des conseillers communautaires avant la désignation des délégations afin de permettre une meilleure connaissance de ce que fait le Pôle Territorial aux nouveaux élus.

10 Études unité de granulation

Julien FRAT propose un bilan de l'étude de faisabilité pour la création d'une unité de production de granulés bois (cf. présentation ci jointe)

Synthèse de l'étude.



Unité de granulation

Synthèse de l'étude

GISEMENT	Caractérisation des matières premières et qualification de leur intérêt
	Formulation pour granulés normalisés
	Contribution à la structuration de la filière
UNITÉ DE GRANULATION	Etude de faisabilité technico économique d'une usine à pellets
	Audit technique de site
	Etude du réseau de distribution des granulés
GRANULATION COMBUSTION	Essais de granulation
	Essais en combustion (poêle et chaudière)

L'accompagnement global de RAGT Energie pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la valorisation des gisements de bois locaux en granulés pour le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a permis de démontrer :

- La **disponibilité de gisements** de connexes bois en **quantités et qualités suffisantes** pour la production d'**au moins 10kt/an**, et sans transformation lourdes nécessaires (ex: trituration) ;
- La **faisabilité technique en granulation** et les **bonnes performances en combustion de 3 formules** de granulés bois basées sur ces gisements ;
- Une **étude de faisabilité technico-économique** pour le projet d'usine a été réalisée et a permis de **pré-dimensionner les équipements** du procédé et d'**étudier la rentabilité économique** d'un tel projet. Le scénario retenu avec 2t/h de production et 10kt/an présente un **Business Plan favorable** économiquement et cela avec un **process et une implantation réduite**.
- Une étude a été réalisée sur le **réseau de distribution** de granulés et a permis de **simuler des coûts de livraisons** de granulés sur plusieurs scénarios.
- Le **site de la zone économique bois d'Alban** a été visité et permettrait d'accueillir une unité de production de granulés bois comme étudiée.

Au vu des éléments de cette étude, le **projet d'unité de granulation est a priori viable techniquement, administrativement et rentable économiquement**. Toutefois, la réussite d'un tel projet repose également sur la bonne prise en compte d'autres éléments tels que :

- **Sécurisation de l'approvisionnement** en matières premières (lettres d'intention puis contrats) ;
- Evaluation du **risque de dépendance et fiabilité/viabilité** d'un acteur concentrant l'approvisionnement (exemple de la Scierie Bouyssière qui aurait pu fournir la grande majorité des ressources et qui n'a pas abouti) ;
- **Portage du projet** : quelle suite ? en SCOP ? Avec un acteur industriel comme King Tree ? Implication de la collectivité ?

Julien FRAT informe des poursuites en cours avec la rencontre de plusieurs acteurs qui pourraient être intéressés pour la poursuite de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER

Le Secrétaire de séance,
Bernard BOUVIER

Es-pitalier

[Signature]